



DES MARCHÉS PUBLICS DANS LE RESPECT DE L'ÉTHIQUE

Assemblée générale de l'AdCV
Penthalaz, le 30 novembre 2017

Claudio Di Lello, Architecte

SOMMAIRE

- Présentation de la Fédération vaudoise des entrepreneurs
- Respect de l'éthique dans les marchés publics vaudois de la construction
- Contact

PRÉSENTATION DE LA FÉDÉRATION VAUDOISE DES ENTREPRENEURS

FÉDÉRATION VAUDOISE DES ENTREPRENEURS



FÉDÉRATION VAUDOISE DES ENTREPRENEURS

Fondée en 1904, la Fédération vaudoise des entrepreneurs est **la plus importante association patronale de la construction du canton.**

Etablie à Tolochenaz depuis 1987, elle représente plus de :

- 2'800 entreprises
- 21'500 travailleurs
- 6% des places de travail du canton
- CHF 1,3 milliard de masse salariale

CONVENTIONS COLLECTIVES DE TRAVAIL

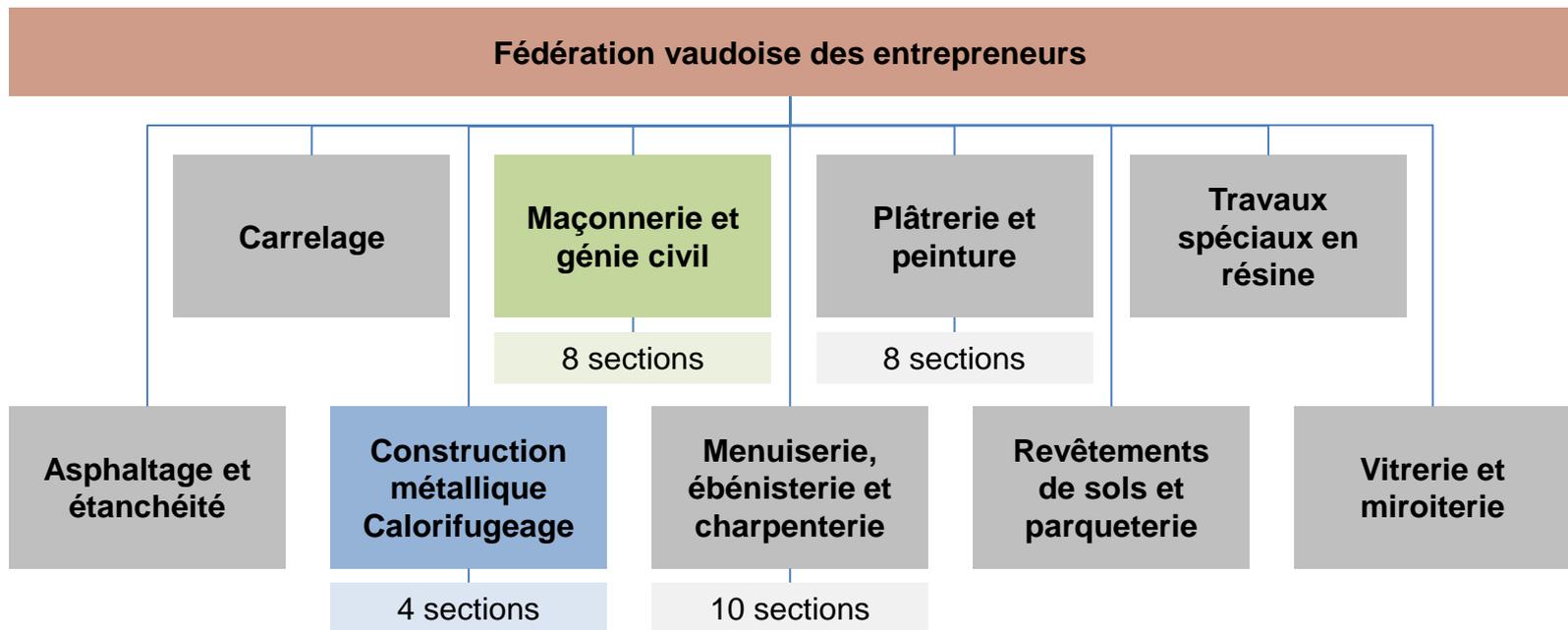
La Fédération négocie les conventions collectives de travail (CCT) suivantes :

| | Entreprises | Employés |
|-------------------------|-------------|----------|
| Gros œuvre | 706 | 9'931 |
| Second œuvre | 1'823 | 9'791 |
| Construction métallique | 199 | 1'371 |

Réf. année 2016

GROUPES PROFESSIONNELS

Les entreprises membres sont organisées en **neuf groupes professionnels**, dont certains composés de sections



PRESTATIONS POUR SES ENTREPRISES

- Prestations en ressources humaines (salaires, certificats, etc.)
- Conseils et support juridique
- Conseils et assistances techniques
- Défense auprès des partenaires sociaux et des institutions
- Soutien administratif aux entreprises et aux apprentis
- Information sur la législation, règlements et actualité du secteur
- Organisation d'évènements (forum, conférences, 5à7, etc.)

ÉCOLE DE LA CONSTRUCTION

La Fédération c'est aussi une **école de la construction**, pour la formation professionnelle. Quelques chiffres clés :

- 24'000 m² dédiés à l'enseignement
- 27 professions
- 2'200 apprentis
- 16'500 jours de perfectionnement professionnel
- 16 enseignants fixes
- 300 enseignants vacataires

ASSURANCES SOCIALES

La Fédération, c'est encore des **assurances sociales** qui proposent toutes les assurances légales et conventionnelles, utiles à la gestion d'une entreprise ou au patron indépendant :

- Caisse de compensation des entrepreneurs pour ce qui a trait à l'AVS, l'AI, l'APG et l'AC (Caisse AVS 66.1)
- Caisse d'allocations familiales
- Caisse d'allocations complémentaires pour le service militaire
- Caisse de contribution de solidarité professionnelle

ASSURANCES SOCIALES

- Caisse de retraite professionnelle de l'industrie vaudoise de la construction, en gestion avec les partenaires sociaux :
 - CHF 2.2 milliards sous gestion
 - Taux de couverture 106.0
 - 14'430 assurés actifs, 5'605 rentiers et 514 pré-rentiers, soit un total de 20'549 personnes

Chiffres au 31.12.2016

LE PÔLE DU BÂTIMENT VAUDOIS



entrepreneurs!
fédération vaudoise

 **ELECTRICIENS
ACVIE**
association cantonale vaudoise des installateurs-électriciens



FVMFAC

Fédération Vaudoise des
Maîtres Ferblantiers,
Appareilleurs et Couvreurs



Association vaudoise des installateurs
de chauffage et ventilation

DOSSIERS EN COURS

Diverses actions ou groupes de travail sur les thèmes suivants :

- Travail au noir
- Marchés publics
- Faillites multiples
- Registre professionnel
- Simplification administrative
- Entreprises générales

RESPECT DE L'ÉTHIQUE DANS LES MARCHÉS PUBLICS VAUDOIS DE LA CONSTRUCTION

POSITION DU PROBLÈME

La construction est l'un des domaines les plus touchés par le travail au noir et le dumping salarial, avec l'économie domestique :

- Engagement des travailleurs sans autorisation de séjour
- Non respect des conditions minimales de salaire et de travail
- Non acquittement des dettes à l'égard des travailleurs et des assurances et institutions sociales ou du fisc

TRAVAIL AU NOIR

En 2012, le montant éludé aux assurances sociales et au fisc était équivalent à environ CHF 47 milliards (env. 7,6% du PIB)

Il n'y a pas de statistique claire sur le sujet

(Communiqué du 24 janvier 2012 du Prof. Dr. Bernhard Boockmann IAW Tübingen, Allemagne et du Prof. Dr. Friederich Schneider de l'Université de Linz, Autriche pour les % et le SECO pour le PIB)



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie DFE
Secrétariat d'Etat à l'économie SECO

Pas de travail au noir. Tout le monde y gagne.

www.pas-de-travail-au-noir.ch

LES EFFETS

Le travail au noir et le dumping salarial causent un tort :

- aux travailleurs concernés
- aux caisses d'assurances sociales
- au trésor public (Communes, Cantons, Confédération)
- aux entreprises respectant le cadre légal et conventionnel, qui subissent une concurrence déloyale
- aux maîtres d'ouvrage qui peuvent se trouver confrontés à des conflits sociaux et à une atteinte à leur image
- aux entreprises honnêtes qui sous-traitent à des tricheurs, pouvant être condamnées en vertu de la responsabilité solidaire



CARTE PROFESSIONNELLE





CARTE PROFESSIONNELLE

Afin de lutter contre le travail au noir et le dumping salarial, la Fédération a développé **un système de contrôle des travailleurs sur les chantiers** – application «*Cerbère*» – afin de vérifier :

- si ces derniers sont bien inscrits à l'AVS
- s'ils sont déclarés auprès des assurances sociales pour le compte de l'entreprise qui les emploie
- si les charges sociales sont payées
- si les permis de travail sont valables
- si l'entreprise respecte les conditions de travail des CCT



CARACTÉRISTIQUES

- Système est entièrement informatisé
- Transposable à d'autres cantons et associations patronales
- Extensible à d'autres critères de contrôle
- **Validité permanente des données**



BADGE INDIVIDUEL

La carte professionnelle est un **badge individuel** de la grandeur d'une carte de crédit qui contient :

- une photo
- le nom et le prénom du travailleur
- le nom de l'employeur
- le numéro de carte
- une interface utilisateur
- un système de contrôle d'authenticité





APPLICATION «CERBÈRE»

L'application «Cerbère» pour smartphone permet de scanner le QR code de la carte professionnelle du travailleur et obtenir ainsi immédiatement l'indication si la personne est en règle, au moyen d'un voyant rouge ou vert





INFORMATIONS CLÉS

- Mise en service du système en octobre 2015
- A ce jour, env. 6'600 cartes actives pour 285 entreprises
- Cartes gratuites pour les entreprises de la Fédération et de CHF 30.– pour les autres (frais administratifs)
- Cartes rendues obligatoires sur plusieurs chantiers : Etat de Vaud, Ville de Lausanne, CIO, Entreprises générales, CFF, Ville de Nyon et Investisseur privé
- **Possibilité d'imposer la carte professionnelle à l'adjudicataire et ses sous-traitants à la signature du contrat**
- Application «*Cerbère*» disponible (autorisation CPP)



EVOLUTION

Gros œuvre romand :

- Fribourg, Jura et Valais éditent des cartes (*Cerbère*)
- Genève prêt pour février 2018

Au niveau national :

- Création d'un groupe de travail paritaire (Gros œuvre, Second œuvre et sociétés intérimaires)
- Projet validé par la SSE lors de l'assemblée des délégués
- Objectifs : émettre des cartes à fin 2018 (modèle romand) et les rendre obligatoires (par CCT)

SOUS-TRAITANCE

- Prise de conscience, sur le plan vaudois, des **problèmes posés par la sous-traitance, notamment le dumping salarial et social**
- Volonté politique d'améliorer la surveillance des sous-traitants et des procédures de marchés publics

SOUS-TRAITANCE

Renforcement des moyens de lutte contre les dérives de la sous-traitance dans les marchés publics.

Nouvelles dispositions du RLMP-VD (depuis le 1^{er} février 2014) :

- Rappel de l'obligation d'annoncer les sous-traitants ;
- Obligation d'introduire une peine conventionnelle dans le contrat ;
- Possibilité de demander des explications sur les offres, l'aptitude des soumissionnaires et les sous-traitants ;
- Possibilité de contrôler ou faire contrôler les soumissionnaires et leurs sous-traitants.

SOUS-TRAITANCE

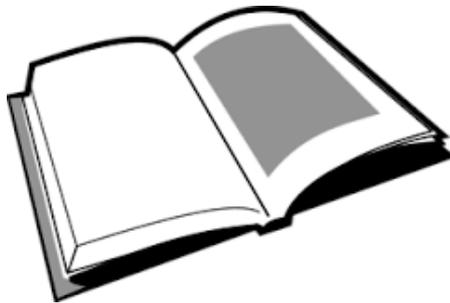
Rappel de l'art. 32 RLMP-VD

Une offre peut être exclue de la procédure de marchés publics notamment, lorsque le soumissionnaire :

- n'a pas payé ses impôts ou ses cotisations sociales
- ne respecte pas les dispositions relatives à la protection des travailleurs et aux conditions de travail
- ...

GUIDE PRATIQUE

Faciliter la mise en œuvre des mesures à disposition des adjudicateurs pour s'assurer du respect des aspects sociaux





OBJECTIFS

- Compiler toutes les mesures à disposition
- Faciliter les demandes d'informations
- Créer un standard de contrôle
- **Généraliser la pratique**

CONTRÔLE EN HUIT POINTS

Mesures (pour une procédure ouverte) :

1. Insérer dans le dossier d'appel d'offres :
 - la peine conventionnelle (art. 6 RLMP-VD)
 - l'exigence que l'adjudicataire et ses sous-traitants s'équipent de la carte professionnelle avant la signature du contrat

PUBLICATION DE L'APPEL D'OFFRES ET OUVERTURE DES OFFRES

2. Vérifier que les soumissionnaires et leurs sous-traitants ne sont pas exclus des marchés publics (listes du SECO)
3. Demander le contrôle des soumissionnaires et de leurs sous-traitants aux Commissions professionnelles paritaires

CONTRÔLE EN HUIT POINTS

Suite

4. Vérifier que les soumissionnaires et leurs sous-traitants respectent les aspects sociaux par un engagement sur l'honneur
5. Obtenir les attestations originales du soumissionnaire pressenti pour être l'adjudicataire du marché et de ses sous-traitants avant la décision d'adjudication

ADJUDICATION DES TRAVAUX

6. Insérer la peine conventionnelle dans le contrat d'entreprise

CONCLUSION DU CONTRAT



CONTRÔLE EN HUIT POINTS

Suite

DÉMARRAGE DES TRAVAUX

7. Contrôle des chantiers par les inspecteurs du marché du travail
8. Contrôle des travailleurs du chantier par le maître de l'ouvrage, le mandataire et l'entreprise au moyen de la carte professionnelle et de l'application «Cerbère»

FIN DES TRAVAUX

PARTENARIAT

CHARTRE ÉTHIQUE VAUDOISE

des marchés publics

Dans le cadre des marchés publics, l'acte de construire doit se dérouler dans un climat où chacun peut se déclarer satisfait de la procédure, de l'égalité de traitement pour tous, ainsi que de l'équité des décisions prises. Il est pour cela nécessaire que les règles du jeu soient claires.

L'instauration d'un climat de confiance entre les différents acteurs favorise la participation des entreprises et la réalisation de projets à la hauteur des attentes du maître d'ouvrage.

Article 1

- L'organisateur des procédures possède des compétences reconnues.
- La pratique doit être uniforme.

Article 2

- Les appels d'offres produits sont de bonne qualité.
- La procédure respecte les principes éthiques d'une saine et efficace concurrence.

Article 3

- Les exigences de l'appel d'offres sont vérifiées.
- La sous-traitance intervient en accord avec le maître d'ouvrage.
- Les charges sociales sont payées et les conventions collectives de travail sont respectées.

Article 4

Les choix des critères et sous-critères, ainsi que leur pondération, sont en adéquation avec le marché. Deux facteurs influent: la complexité de l'ouvrage et le volume de travail qui en découle.

Article 5

Le soumissionnaire s'engage à respecter, sur le fond et la forme, les exigences de l'appel d'offres.

Article 6

Le soumissionnaire est tenu d'annoncer tous ses sous-traitants, y compris lorsque des prestations sont réalisées à l'étranger.

Article 7

Le soumissionnaire s'engage à déposer une offre crédible.

Article 8

Le procès-verbal de l'ouverture des offres doit être remis le plus rapidement possible aux soumissionnaires.

Article 9

- L'offre retenue est celle qui présente le meilleur rapport qualité/prix.
- La décision d'adjudication est communiquée avec une argumentation justifiant la note attribuée à chaque soumissionnaire.

Lausanne, le 23 août 2016



Nuria Gorrite,
Conseillère d'Etat



Claudine Wyss,
Présidente de l'Union
des Communes Vaudoises (UCV)



Joséphine Byrne Corail,
Présidente de l'Association
des Communes Vaudoises (ACV)

sia

Association suisse des Ingénieurs et des Architectes
swiss association of engineers and architects

Christina Zauboulakis,
Présidente de la Société suisse des Ingénieurs
et des Architectes (SIA Vaud)

UPIAV

Union professionnelle des ingénieurs et architectes vaudois

Bernard Kniag,
Président de l'Union Professionnelle
des Ingénieurs et Architectes Vaudois (UPIAV)

InteAssA

Association suisse des Ingénieurs et des Architectes

Philippe Lengchamps,
Président de l'Intergroupe des Associations
d'Architectes Vaud (InteAssA)

entrepreneurs!

Association vaudoise

Jean-Marc Demierre,
Président de la Fédération vaudoise des entrepreneurs

UNIA

Union nationale des ingénieurs et architectes

Pietro Cerobbio,
Secrétaire régional UNIA Vaud

Association de Développement
Économique du Canton de Vaud

César Vuodens,
Membre du comité romand
de Développement Suisse

PARTENARIAT



CONTACT

Fédération vaudoise des entrepreneurs

Route Ignace Paderewski 2, 1131 Tolochenaz

Conseils et assistances techniques

T. +41 21 632 12 30

cat@fve.ch

QUESTIONS ?



MERCI DE VOTRE ATTENTION